

## Conseil Municipal du 20 décembre 2017

### **Décisions du Maire :**

du 9 octobre 2017 : Signature d'une décision du maire avec le théâtre l'Article à Genève pour le spectacle « Pop-Up Cirkus » dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017 Récréa'Scènes.

du 16 octobre 2017 : Signature d'un décision du maire avec la compagnie La Libentère à Rouen pour le spectacle papiers/dansés dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017 Récréa'Scènes.

du 22 novembre 2017 : Signature d'une décision du maire avec l'assureur GAN pour une acceptation d'une indemnité de sinistre.

du 29 novembre 2017 : Signature d'une décision du maire avec la société Métis Sécurité à Saint-Laurent-Blangy pour le gardiennage du marché de Noël 2017.

du 11 décembre 2017 : Signature d'un marché public avec la société d'assurances « SMACL » à Niort dans le cadre d'une souscription d'un contrat d'assurance dommages aux biens.

### **Le conseil municipal a :**

- procédé à l'élection du 8<sup>ème</sup> adjoint.

- fixé les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués.

- acté la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine d'Arras.

- émis un avis favorable sur les installations classées pour la protection de l'environnement suite à l'enquête environnementale unique relative aux permis de construire et à l'extension d'un entrepôt logistique situé sur le territoire des communes de Saint-Laurent-Blangy et d'Athies (ACTIPARC) présentée par la société PRD.

- autorisé la cession de terrains à la Communauté Urbaine d'Arras dans le cadre de la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, rue Laurent Gers et sur le parc Vaudry Fontaine.

- autorisé la désaffectation et le déclassement d'un espace vert situé à l'arrière des rues du Général de Gaulle et Victor Gressier.

- autorisé la cession d'un terrain (ancienne cité Versaillaise) sis à Saint-Laurent-Blangy, impasse du Maréchal Foch à la société Copronord Habitat.

- autorisé la signature des procès-verbaux de transfert de la compétence voirie et a défini les conséquences patrimoniales.

- autorisé la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, de Saint-Nicolas-lez-Arras, de Saint-Laurent-Blangy, de Sainte-Catherine-lez-Arras, de Dainville, d'Achicourt, de Beaurains, le CCAS et la Caisse des écoles d'Arras pour l'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux et équipements numériques pour les écoles.

- autorisé la signature d'une convention relative à la mutualisation d'un poste de technicien informatique.

- autorisé la signature d'une convention avec l'EHPAD Soleil d'Automne pour la fourniture et la maintenance téléphonique et la maintenance informatique.

- modifié le règlement de fonctionnement de la structure Multi-accueil Les Capucines.

- fixé la participation aux charges de fonctionnement des écoles.
- fixé les tarifs et les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les vacances 2018.
- fixé les tarifs et les modalités de fonctionnement pour l'accueil de loisirs du mercredi pour l'année 2018.
- autorisé la signature d'une convention entre les villes d'Achicourt, de Saint-Nicolas-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy pour l'achat de tests psychologiques scolaires RASED.
- autorisé la signature du renouvellement de la convention de coopération avec la ville d'Arras dans le cadre du Pass'jeune.
- fixé la participation aux frais de fonctionnement dans le cadre de la fréquentation de la base nautique.
- autorisé l'attribution d'aides financières aux athlètes immercuriens.
- fixé la participation aux frais de fonctionnement de la Maison du Temps Libre.
- fixé les tarifs 2018 pour la location de matériel de fêtes.
- fixé les tarifs 2018 du marché communal hebdomadaire.
- fixé les tarifs 2018 pour les ventes ambulantes sur les emplacements publics.
- autorisé la signature d'un bail pour la location du logement communal sis 50 rue de Versailles.
- autorisé le versement d'avances sur subventions annuelles.
- adopté la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement (RIFSEEP).
- autorisé l'admission en non valeur.
- voté la décision modificative n° 3 du budget 2017.